



Ligue du Centre-Val de Loire
1240 rue de la Bergeresse
45160 Olivet
02 38 49 88 40
athle.centre@wanadoo.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGES

Les stages organisés par la FFA, réservés aux athlètes licenciés à la FFA, doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et se doivent dérouler dans les meilleures conditions.

L'encadrement prend donc toutes les mesures nécessaires à la sécurité, ainsi qu'à la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

- 1) Le programme de stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les athlètes et leurs entraîneurs. Il prévoit les plages horaires d'entraînement, de récupération, de soins et de loisirs.
- 2) *Le respect mutuel entre athlètes et cadres et personnel du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.*
- 3) Le bon déroulement du stage implique *des règles de vie acceptées de tous* notamment :
 - être ponctuel,
 - ne pas dégrader les lieux d'hébergement, d'entraînement et le matériel.
- 4) La récupération doit tenir une place importante au sein du stage, afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène, de soins et de respect d'une diététique élémentaire. *La consommation d'alcool, le tabagisme, la drogue sont strictement prohibés.*
- 5) Le non-respect d'autrui, tout comportement portant atteinte à la moralité ou à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, seront sanctionnés par la Ligue.
- 6) Le coût des dégradations, de la responsabilité des stagiaires, sera facturé par la Ligue du Centre d'Athlétisme aux familles.
- 7) Les athlètes mineurs doivent *obligatoirement* retourner au responsable du stage l'autorisation parentale type ci-dessous.

Date :

Signature des parents :

Nom et Signature du stagiaire :